

SOCIAL • Le tribunal administratif saisi

## Une salariée du conseil général demande justice



La plaignante, Shéhérazade Cabanel, en compagnie de son avocat, Maître Antonin Le Corno. Elle va perdre 33 % de ses revenus (1 600 euros nets mensuels) », indique-t-il.

**C**'est inédit. Cela ne s'est jamais fait. Il n'y a pas de jurisprudence. » Avocat de Shéhérazade Cabanel, collaboratrice du groupe socialiste au conseil général depuis dix ans, Antonin Le Corno est à la fois surpris et choqué. Surpris qu'une collectivité comme le conseil général, qui a le social comme mission prioritaire (près de la moitié des dépenses), traite de la sorte l'une de ses salariées. Choqué que la responsabilité indirecte (mais première) en incombe au groupe socialiste.

Rappel des faits. Collaboratrice du groupe socialiste, engagée en juin 1998 avec un contrat à durée déterminé annuel, Shéhérazade Cabanel, âgée de 56 ans, qui ne cumule pas moins de 17 CDD, demande son intégration en contrat à durée indéterminée au président du conseil général par un courrier du 30 juin dernier. Elle fait valoir la loi de juillet 2005 sur la résorption de la précarité dans la fonction publique pour laquelle elle semble remplir les conditions.

Elle reçoit une réponse négative du président Castaings à la fin du mois de juillet et formule alors un recours gracieux. Le 30 octobre, une lettre recommandée l'informe qu'il est mis fin à ses fonctions à l'expiration de son contrat de travail, à compter du 31 décembre.

C'est sur cette base que le tribunal administratif est saisi. Antonin Le Corno a saisi mardi la juridiction pour demander en urgence (référé), la suspension de la décision de refus de lui accor-

der un CDI et de ne pas renouveler son contrat de travail. Une saisine sur le fond accompagne ce recours.

« J'ai appris par la presse que Georges Labazée (président du groupe socialiste) avait dit que je n'étais plus dans l'organigramme », précise l'intéressée. Georges Labazée explique qu'à la suite des élections de mars, le groupe avait reconstitué un organigramme définissant trois postes. « À partir de là, madame Cabanel pouvait, si elle le souhaitait, postuler pour l'un ou l'autre de ces postes. À aucun moment je n'ai reçu de candidature de sa part », indique ce dernier qui a alors proposé au président du conseil général de mettre fin à son contrat.

« Je suis serein et en phase avec ce qu'a décidé le groupe », poursuit le vice-président du conseil général. Après les recrutements de Sébastien Bonnaud, secrétaire général du groupe et d'Émilie Bourdens pour le secrétariat, l'arrivée d'une ancienne journaliste, Émilie Mugabo doit compléter l'organigramme du groupe.

Reste que l'horizon de Shéhérazade Cabanel, en congé maladie depuis le début de la semaine, apparaît sérieusement bouché. Elle va perdre 33 % de ses revenus (1 600 euros nets mensuels) », indique son avocat. Rien n'indique, compte tenu de son âge, et en dépit de sa formation (maîtrise de droit public et maîtrise 2 d'administration des collectivités territoriales) qu'elle retrouvera facilement un emploi.

JEAN-MARC FAURE